




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-23**

**Séance publique du**

**1 février 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180201- lmc1127524-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2018
Date de réception : mardi 6 février 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 1 février 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Madame Sylvaine DI CARO à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Liliane PIERRON, Monsieur Francis TAULAN.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction Secrétariat Général

**Nomenclature : 5.2**  
Fonctionnement des assemblées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1 FÉVRIER 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES À L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2014-3 du 28 avril 2014 modifiée par la délibération n° DL.2015-571 du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.

**En matière d'autorisation d'ester en justice :**

D.2017-663 -CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE OPPOSANT MONSIEUR BAUDET TREDANT AU MINISTÈRE PUBLIC - CRPC - DEGRADATION DE MOBILIER URBAIN SOUS L'EMPIRE D'UN ÉTAT ALCOOLIQUE - TCL 17/241

D.2017-664 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À L'ENTREPRISE ROUSSEL CONCERNANT LE REJET DU RECOURS CONTENTIEUX CONTRE LE PLU EN 1ÈRE INSTANCE - REP - CAA 17/264

D.2017-665 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR BRUNO RIONDET CONCERNANT LA REQUÊTE D'APPEL EN VUE DE L'ANNULATION DU JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 AYANT REJETÉ LE RECOURS CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/310

D.2017-666 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME AUDE EVANGELINE ANNE JOANNON CONCERNANT LA REQUETE D'APPEL EN VUE DE L'ANNULATION DU JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 AYANT REJETE LE RECOURS CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/309

D.2017-667 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SCI MAS DARI DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE CONCERNANT LE JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 REJETANT LA REQUÊTE CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/300

D.2017-668 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SCI MONTROSE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE CONCERNANT LE JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 REJETANT LA REQUÊTE CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/297

D.2017-669 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. BRUNO SALVINI CONCERNANT LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ LE 16 MAI 2017 À LA SAS PRIMOSUD - REP - TA 17/295

D.2017-670 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SCI TPLM PIOLINE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE CONCERNANT LE JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 REJETANT LA REQUÊTE CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/296

D.2017-671 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. ET MME PASCAL ET FATIA DE WEVER DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE CONCERNANT LE JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 REJETANT LA REQUÊTE CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/298

D.2017-672 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SARL RICHARD PROPERTY DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE CONCERNANT LE JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 REJETANT LA REQUÊTE CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/299

D.2017-673 -REQUETE VERT CHEZ VOUS - DEMANDE D'INDEMNISATION AU TITRE DES CONDITIONS D'EXECUTION DU BEA RELATIF A LA PLATE-FORME DE LA LOGISTIQUE URBAINE - TA 17/221

D.2017-674 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME MARIE-JOSEE SANTIAGO CONCERNANT LA REQUETE D'APPEL EN VUE DE L'ANNULATION DU JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 AYANT REJETE LE RECOURS CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/313

D.2017-675 -REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DE MADAME TITRAOUI SAMILLA - DEMANDE D'ANNULATION DE L'ARRETE PORTANT NON RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITE AU SERVICE D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE - TA 17/273

D.2017-676 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI VICTOIRE PARMELAN CONCERNANT LA REQUETE D'APPEL EN VUE DE L'ANNULATION DU JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 AYANT REJETE LE RECOURS CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/312

D.2017-677 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SARL SGA CONCERNANT LA REQUETE D'APPEL EN VUE DE L'ANNULATION DU JUGEMENT DU 14

SEPTEMBRE 2017 AYANT REJETE LE RECOURS CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP  
- CAA 17/311

D.2017-678 -ASSIGNATION DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE - ACCIDENT DE MONSIEUR VINCENT - RECUPERATION DE LA CREANCE  
SALARIALE - TGI 17/251

D.2017-679 -RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DE LA SARL FORBIN 'LE  
BARBEROUSSE ' CONTRE L'ARRETE DE REFUS D'AUTORISATION DE TRAVAUX N° AT 13  
001 17J0014 DU 23 MAI 2017 - TA 17/255

D.2017-680 -RECOURS DE M. BROUWEZ ET MME AICARDI DEVANT LE TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF EN INDEMNISATION ET CREATION D'UN NOUVEAU BRANCHEMENT  
AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT- TA 17/286

D.2017-681 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À L'ASSOCIATION  
DE DÉFENSE DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU SUD DE LUYNES  
CONCERNANT LE REJET DU RECOURS CONTENTIEUX CONTRE LE PLU EN 1ÈRE  
INSTANCE - REP - CAA 17/263

D.2017-682 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SCI ROUSSIER  
DU ROY CONCERNANT LE REJET DU RECOURS CONTENTIEUX CONTRE LE PLU EN  
1ÈRE INSTANCE - REP - CAA 17/261

D.2017-683 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME ET M.  
PHILIPPE MUNSCHY CONCERNANT LE REJET DU RECOURS CONTENTIEUX CONTRE LE  
PLU EN 1ÈRE INSTANCE - REP - CAA 17/262

D.2017-684 -REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE DE MADAME FARRUGIA CHRISTINE  
- DEMANDE D'ANNULATION DE L'ARRETE DE MISE EN CONGE DE MALADIE  
ORDINAIRE - TA 17/265

D.2017-687 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. STÉPHANE  
BARTOLINI - URBANISME - RECOURS EN RÉFÉRÉ SUSPENSION CONTRE LE PERMIS DE  
CONSTRUIRE ACCORDÉ LE 21 SEPTEMBRE 2016 A KAUFMAN & BROAD  
MÉDITERRANÉE - TA 17/289

D.2017-688 -M. LAUJAC C/ VILLE - ASSIGNATION EN RÉFÉRÉ DEVANT LE TRIBUNAL DE  
GRANDE INSTANCE - ACCIDENT DE LA CIRCULATION - DEMANDE DE PROVISION - TGI  
17/293

D.2017-701 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME  
MICHELE DE TOURNADRE CONCERNANT LE JUGEMENT DU 28 SEPTEMBRE 2017  
AYANT REJETE LE RECOURS EN ANNULATION CONTRE LE PLU - REP CAA 17/322

D.2017-702 -CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DANS L'INSTANCE MINISTERE PUBLIC /  
M.KRAICHI "LE CAFE 56" (OCCUPATION ILLEGALE DU DOMAINE PUBLIC) - APPEL DU  
PARQUET - CA 17/307

D.2017-703 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A L'INDIVISION  
JOUVE CONCERNANT LE RECOURS EN APPEL A L'ENCONTRE DU JUGEMENT DU  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE AYANT REJETE LE RECOURS EN  
ANNULATION CONTRE LE PLU - REP CAA 17/319

D.2017-704 -DEFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE  
L'OPPOSANT A LA SARL CLASSE AFFAIRE DEVANT LE JUGE DES REFERES DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE CONCERNANT LA DEMANDE DE SUSPENSION DE L'ARRETE 2017-1229 DU 26 JUILLET 2017 PORTANT REGLEMENT DE L'INDUSTRIE DES TAXIS - TA 17/320

D.2017-705 -DEFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME BEATRICE HUGUET DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE CONCERNANT LE JUGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2017 REJETANT LA REQUETE CONTRE L'APPROBATION DU PLU - REP - CAA 17/308

**En matière d'adhésion :**

D.2017-686 -RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2017 DE LA COTISATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT ET LE RESEAU DES VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION

**En matière d'urbanisme :**

D.2017-685 -ZAC DE PLAN D' AILLANE- CONVENTION DE PARTICIPATION-SPLA CFA

**En matière de préemption :**

D.2017-662 -DELEGATION D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCE - CESSION 3 RUE MERINDOL - LOTS DE COPROPRIÉTÉ N° 1, 2, 3 - PARCELLE AS N° 197

D.2017-720 -DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE - CESSION 9 RUE BRUYES - PARCELLE AM N°0094 - LOT N°2 (CAVE), LOTS N°4.7.8.11.12 (APPARTEMENTS)

**En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :**

D.2017-689 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2017-690 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE PUYRICARD

D.2017-691 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2017-692 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2017-693 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2017-694 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2017-695 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2017-696 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2017-697 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2017-698 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2017-699 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES

D.2017-700 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2017-706 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2017-707 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT-JEAN

D.2017-708 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2017-709 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES

D.2017-710 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2017-711 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2017-712 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2017-713 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES

D.2017-714 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2017-715 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2017-716 -ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2017-717 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

D.2017-718 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES

D.2017-719 -RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LUYNES

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2018-23 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/02/2018  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»